

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 25 mars 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 19 mars 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick AUDARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	M. Léo LACHAMBRE
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	M. Samuel LONGCHAMPT
M. José ALMEIDA	Mme Kildine BATAILLE	M. Gérard HERRMANN
M. Rémi DETANG	M. Christophe AVENA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Laurent GOBET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	M. Jean DUBUET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Céline TONOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Marc RETY
M. François DESEILLE	M. Georges MEZUI	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Laurence FAVIER	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Danielle JUBAN	M. Massar N'DIAYE	M. Didier RELOT
Mme Claire TOMASELLI	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Catherine GOZZI
M. Antoine HOAREAU	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Benoît BORDAT	Mme Laurence GERBET	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Brigitte POPARD	M. Bruno DAVID	M. Adrien GUENE
Mme Christine MARTIN	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Najoua BELHADEF	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Denis HAMEAU	M. Patrice CHATEAU	Mme Géraldine CHEDOZ.
	M. Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	Mme Hana WALIDI-ALAOUÏ pouvoir à Mme Brigitte POPARD
	Mme Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Catherine VICTOR pouvoir à M. Samuel LONGCHAMPT
	Mme Céline RABUT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Frédéric GOULIER pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. Massar N'DIAYE
	M. Jean-Claude GIRARD par Mme Géraldine CHEDOZ

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Convention de financement de travaux relatif à la création d'un ouvrage de collecte des eaux pluviales avec déversement dans le réseau public au droit du n°135 de la rue Saint Jean à Saint Apollinaire

A la demande du propriétaire de l'habitation située au niveau du n°135 de la rue Saint Jean à Saint Apollinaire, une identification de l'origine d'infiltrations apparentes dans le sous-sol a été diligentée par le service des eaux et réseaux de Dijon métropole. L'identification est réalisée par le biais d'une série d'investigations non intrusives sur les branchements d'eaux pluviales de l'habitation.

Les conclusions de ces investigations réalisées par l'intermédiaire d'inspections télévisées ont mis en évidence deux discontinuités situés au niveau d'ouvrages de collectes des eaux de toitures qui induisent vraisemblablement une série d'infiltrations dans le sol à chaque épisode pluvieux.

Ainsi, il a été proposé au propriétaire de procéder à la mise en place d'un regard de pied de chute de dimension 600 x 600 mm permettant de recueillir les eaux de toitures de l'habitation. L'ouvrage créé assurera la continuité de l'écoulement d'eaux de toitures de l'habitation pour se déverser au réseau public d'eaux pluviales de la rue.

Cet ouvrage d'eaux pluviales créé ainsi que le raccordement au réseau public sont réalisés à la demande du propriétaire de l'habitation et à sa charge.

Ces travaux proprement dit, estimés à 1 439,34 H.T. soit 1 727,21 € T.T.C., seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Dijon métropole et refacturés au propriétaire de l'habitation (M. David CABATON).

Cette convention régit les modalités de réalisation de ces travaux et son financement.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **de prendre acte** de la présentation de la présente convention de financement de travaux,
- **de charger** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 82

CONTRE : 0

DONT 12 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0